

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 14 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Muriel MATIFAS
Bernadette BEUVRIER	Rolande OUDAILLE
Jean-Guy BRUYER	Nicolas SOISSON
Stéphane CHAPEROT	Olivier STRUBBE
Remy COUSYN	Jean-Philippe VICHARD
Elisabeth DARDARD	
Marc DOYER	
Céline GRENIER	
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	

À l'exception de :

M. Christian VERSCHEURE ayant donné procuration à Mme Elisabeth DARDARD.

Mme CORINNE GAUTIER ayant donné procuration à Mme Aliette BALSALOBRE.

Mme Myriam MARTEL ayant donné procuration à M. Olivier STRUBBE.

M. Alexandre POLLION ayant donné procuration à M. Jean Guy BRUYER.

M. Michel COLAS ayant donné procuration à Mme Muriel MATIFAS.

M. Cédric CHERFILS absent excusé.

M. Serge MEYZAUD absent excusé.

M. Stéphane PAPIN absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 08/09/2023

Date d'affichage : 08/09/2023

A été élu secrétaire de séance : Mr Stéphane CHAPEROT

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h55

Acquisition de la parcelle AN 84

Devant le 13 rue du Calvaire, il y a une parcelle appartenant intégrée « physiquement » au patrimoine public mais lors du dernier remaniement du cadastre réalisé il y a quelques années, elle n'avait pas été intégrée administrativement au patrimoine public faute d'avoir obtenues toutes les signatures à ce moment-là. Aujourd'hui, il y a un seul propriétaire. Il est d'accord pour régulariser la situation. Il est donc envisagé de lancer la procédure de régularisation.

Acquisition d'une partie des parcelles AK 167 et AK168

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il s'avère qu'un élargissement est nécessaire pour permettre de gagner quelques places de stationnement Rue des Rossignols. Le 25 août, sur place nous avons rencontré le propriétaire qui a donné son accord de principe pour vendre 41 m² environ extraits des parcelles AK 167 et AK 168.

Acquisition d'une partie de la parcelle AI72

Un poste EDF a été positionné sur une parcelle privée (AI72). Il convient donc de régulariser la situation administrative afin d'intégrer la parcelle dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à **l'unanimité,**

-Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations concernant l'achat de ces différentes parcelles.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023


Publié le

ID : 060-216001073-20230914-2023_45-DE

S²LO

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHAPEROT

14/09/2023



Le Maire,
Jean-Philippe MICHARD

